

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LUNDI 30 JUIN 2025 A 17 H SALLE DES COMMISSIONS**

N° 2025/04

L'an deux mil vingt-cinq, le trente du mois de juin, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué en Séance Officielle à dix-sept heures, s'est réuni en lieu ordinaire, sous la présidence de Mme Michèle FAVRE D'ANNE, Vice-Présidente.

Étaient présents : M. Michel BIBOLLET, Mme Michèle DUCROT, M. Jean-Marc GROFF, Mmes Nelly MIQUET-SAGE, Muriel PERILLAT dit LEGROS, Administrateurs.

Avait donné procuration : Mme Brigitte VULLIET, Administratrice

Étaient absents : M. Pierre BIBOLLET, Président,
Mme Joëlle TIBURZIO, M. Frédéric VAILLANT, Administrateurs.

Date de convocation : 24 juin 2025

Administrateurs en exercice : 10

Présents et représenté : 7

Mme Muriel PERILLAT DIT LEGROS, Administratrice, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==00000==--

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 19 MAI 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte rendu de la séance du 19 mai 2025.

FINANCES

II. N° 2025/14 - PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 relatif au contrat d'engagement républicain ;

Vu la convention de partenariat proposée par le Département de la Haute-Savoie dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie ;

Considérant que cette convention prévoit le versement d'une subvention de 12 700 € pour la mise en œuvre d'actions collectives de prévention à destination des personnes âgées de 60 ans et plus ;
Considérant l'intérêt de ces actions pour les habitants de la commune de Thônes,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la convention de partenariat à intervenir avec le Département de la Haute-Savoie.
- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents.
- **ENGAGE** à respecter les obligations de communication, de suivi et de justification prévues dans la convention.

DIVERS

III. N° 2025/15 - REPAS ANNUEL DES SENIORS – CONDITIONS DE PARTICIPATION ET TARIFICATION

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les orientations du CCAS en matière de lien social et de prévention de l'isolement des personnes âgées ;

Considérant la volonté de la Commune de maintenir un moment convivial et festif à destination des Seniors ;

Considérant que ce repas constitue une action de cohésion sociale ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'organiser le repas annuel des seniors à l'automne 2025.
- **FIXE** les conditions de participation comme suit :
 - ✓ gratuité pour les personnes âgées de 70 ans et plus, résidant sur la commune de Thônes
 - ✓ participation de 36 € pour les personnes de 70 ans et plus ayant un lien avec Thônes (anciens habitants, enfants de résidents, etc ...) mais ne résidant pas sur la commune de Thônes.
- **AUTORISE** M. le Président du CCAS à engager les dépenses afférentes à l'organisation de cet événement.

Commentaires : la manifestation se déroulera le dimanche 16 novembre 2025 sur inscription uniquement. La communication devra être très présente. Le repas sera réalisé par la restauration scolaire.

DOSSIERS D'AIDES SOCIALES

Au niveau communal

Mme Michèle FAVRE D'ANNE a reçu une administrée lors d'une de ses permanences qui souhaitait une aide financière exceptionnelle pour le règlement du solde de son assurance voiture et habitation qui s'élève à 157,44 €.

Mme Michèle FAVRE D'ANNE propose que la somme soit prise sur sa délégation de secours.

AVIS FAVORABLE du Conseil d'Administration.

IV. QUESTIONS DIVERSES

Il est indiqué que l'aide alimentaire dispensée par le Secours Populaire est en forte augmentation ainsi que les demandes de bons transport/essence.

Mme Michèle FAVRE D'ANNE indique que la CCVT, dans le cadre de sa compétence Mobilité, va mettre en place un service de transport à la demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h35.

La Secrétaire



Muriel PERILLAT dit LEGROS